



1 Rue de l'Hôtel de Ville
07100 ANNONAY
Tél : 04 75 69 32 50 - www.annonay.fr

Rendu et certifié exécutoire en vertu de l'article L2131-1 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Transmis en sous-préfecture le :	Publié le :	Notifié le :

Décision du Maire n°DM_2024_0066

Protocole, logistique et événementiel - signature d'une convention de prêt à l'usage de l'association des Vieux Quartiers pour la mise à disposition d'une scène du 20 juin au 24 juin, place des Forges à Annonay

Le Maire d'Annonay,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L2122-22 et suivants,

Vu la délibération DM-2020-96 du 3 juillet 2020 donnant délégation de pouvoirs à Monsieur le Maire,

Vu l'arrêté N°AM 2022-73 du 10 février 2022 donnant délégation de fonction / signature à Clément CHAPEL,

Considérant la demande de l'association « Les Vieux Quartiers » qui organise un bal dans le centre ancien d'Annonay à l'occasion de la fête de la musique du 21 juin et qui sollicite dans ce cadre le prêt d'une scène appartenant à la commune

Considérant l'intérêt que représente pour la commune ces événements sur le site du quartier ancien de la ville

DÉCIDE

Article 1

Une convention de prêt à usage sera signée avec l'association « Les Vieux Quartiers » pour la mise à disposition d'une scène entre le 20 et le 24 juin 2024.

Article 2

Le prêt à usage est un contrat conclu à titre gracieux

Article 3

La charge du démontage sera supportée par l'association « Les Vieux Quartiers

Article 4

Monsieur le Maire en rendra compte au Conseil municipal lors de sa prochaine séance.

Article 5

Monsieur le Directeur Général des Services et le Comptable public sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent acte qui sera applicable après publication et transmission au représentant de l'État dans le Département.

Article 6

Le présent acte est susceptible d'un recours en excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Lyon par voie postale : 184 Rue Duguesclin, 69003 Lyon ou par voie dématérialisée via l'application « Télérecours citoyens » sur le site www.telerecours.fr dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État dans le département.

Fait à Annonay, le 11/06/2024

Par délégation du Maire,

A handwritten signature in blue ink, reading "Clermont CHAPEL", is placed over a circular blue stamp. The stamp contains the text "Mairie d'ANNOAY" at the top, "Ardèche" at the bottom, and features a central emblem. The entire mark is surrounded by a decorative blue oval.